

Commission électorale des élections étudiantes 2019/2020

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION 17/12/2019

1. Approbation du pv de la réunion du 25 novembre 2019
2. Information relative à la composition de la délégation étudiante
3. Charte des élections
4. Information partagée quant aux suivis relatifs à la communication à propos des élections étudiantes
5. Finalisation des modifications à apporter au règlement électoral
6. Contrat avec la société Bluekrypt
7. Préparation
 - a. de la liste des électeur·trices
 - b. du nombre de sièges pour les différentes élections
 - c. des formulaires de candidature
8. Calendrier de la commission
9. Divers

COMPOSITION DE LA COMMISSION ÉLECTORALE

Membres étudiant·es :

Ilias Karavidas (effectif)	ilias.karavidas@student.uclouvain.be
Melvyn Kuetgens (effectif)	melvyn.kuetgens@student.uclouvain.be
Limor Aharon (effective)	limor.aharon@student.uclouvain.be
Célestine Moreau (suppléante)	celestine.moreau@student.uclouvain.be

Membres de l'UCLouvain désigné·es par le Vice-recteur :

Willems Geoffrey	geoffrey.willems@uclouvain.be
Edouard Cuvelier	edouard.cuvelier@uclouvain.be
Suppléante : Auriane Lamine (à confirmer)	auriane.lamine@uclouvain.be

Représentant·e le vice-recteur :

Florence Vanderstichelen, présidente	florence.vanderstichelen@uclouvain.be
--------------------------------------	--

Représentant·e l'administration de la vie étudiante :

Nicolas Gilson	nicolas.gilson@uclouvain.be
Suppléante : Véronique Eeckhoudt	veronique.eeckhoudt@uclouvain.be

Permanentes de l'AGL en soutien à la commission :

Frédérique Marsin	fredmarsin@aglouvain.be
Donatienne van den Abeele	dvandenabeele@aglouvain.be

Commission électorale des élections étudiantes 2019/2020

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

1. Présences

Présent-es : Melvyn, Célestine, Limor, Ilias, Geoffrey, Nicolas, Florence et Edouard.

Invité-es : Donatienne et Frédérique.

2. Tour de présentation

On refait un tour de présentations pour Ilias.

Ilias : Bonjour, je m'appelle Ilias Karavidas. Je suis étudiant en médecine en master à Alma (Woluwé). Je suis au Conseil AGL depuis 2016 où j'ai exercé la fonction de président du Conseil. Je suis au CA de l'Université et je suis élu pour être membre de la commission électorale.

Edouard : Bonjour, je suis Edouard Cuvelier. Je suis chercheur à l'UCLouvain, plus particulièrement dans tout ce qui est vote électronique.

Geoffrey : Bonjour, je suis Geoffrey Willems. Je suis professeur à la Faculté de droit, en droit de la famille. Je suis à la commission électorale depuis 4-5 ans.

Florence : Nous avons donc une bonne équipe, avec des expert-es à la fois pour les étudiant-es et pour les membres académiques.

3. ODJ

[Lecture de l'ODJ]

4. Approbation du pv de la réunion du 25 novembre 2019

Florence : Nous avons une nouvelle proposition de forme de PV. Est-ce que ça convient à tou-te-s?

Edouard : C'est très bien dans l'ensemble. Quand il n'y a pas d'argument, ne pas mettre "argument: aucun". Aussi, je ne sais pas si je mettrais argument "pour la délégation étudiante" ou "pour la délégation du personnel".

Geoffrey : On a reçu ça quand ?

Commission électorale des élections étudiantes 2019/2020

Florence : Ok pour supprimer “aucun argument” et ne pas séparer les arguments des délégations ?

Limor : Je ne comprends pas bien. L'idée est d'enlever qui dit quoi de manière bipartite ?

Edouard : Oui, ça a tendance à polariser.

Florence : Je suis favorable à cela. Quand c'est consensuel, on peut montrer qu'on est uni-es, sauf si vraiment il y a un différend.

Décisions prises :

- Les formules “argument: aucun” seront supprimées.
- Les arguments classés en “délégation étudiante” et “délégation du personnel” doivent être rassemblés pour former une suite d'arguments sans mentionner l'émetteur (sauf si la délégation le demande expressément).
- Sous réserve de modification des éléments ci-dessus, le pv est approuvé et peut être publié sur le site de l'AGL sans attendre.

5. Information relative à la composition de la délégation étudiante

Florence : La délégation paraît remplie grâce à Célestine mais elle ne l'est pas.

Ilias : Oui, l'UBE ne s'est pas encore réunie en séance plénière. Dès lors, personne n'a été présenté-e ni élu-e à l'AGL. Malgré tout, il y a eu des contacts... Certain-es ancien-es comptaient reprendre l'UBE. Dès lors, au prochain conseil, début février, le règlement électoral devra être voté et valider les décisions d'aujourd'hui. Aussi, nous avons réfléchi à prendre certaines mesures pour limiter les interférences notamment on avait l'idée de réduire le nombre de membres des délégations présentes en Commission électorale. Florence n'était pas favorable. Au sein même de la délégation étudiante, nous ne sommes pas tou-te-s d'accord.

Florence : Il vaut mieux qu'on soit tou-te-s présent-es et qu'on travaille à huit.

Limor : Ca serait compliqué d'avoir quelqu'un-e qui rejoint la délégation étudiante plus tard dans l'année. Ca reste un problème pour notre délégation. Le Conseil reste souverain pour élire une autre personne mais ça nous paraît véritablement problématique.

Florence : Donc, trois effectif-ves et une suppléante, sauf si elle devient effective.

Célestine : C'est une des propositions qu'on fera au Conseil.

Limor: A moins qu'une autre décision soit prise, nous resterons dans l'état des choses actuelles. Nous voulions voir avec vous si vous trouviez ça problématique de laisser les choses en état.

Commission électorale des élections étudiantes 2019/2020

Florence : Pour l'instant, il semble problématique de modifier cette composition de 4 et 3+1. Nous travaillons ensemble, dans un esprit de collégialité et de soutien à l'organisation des élections étudiantes.

Geoffrey : Ici, nous ne voyons pas d'intérêt de limiter le nombre de membres de personnel. Ne craignez rien. Nous ne voulons pas faire de coup de force contre vous car nous sommes plus que vous. Si vous pouvez devenir 4 effectif-ives, c'est mieux mais ça ne pose pas de problème.

Florence : Nous aussi nous sommes parfois trois et nous venons sans craintes. On peut être d'accord comme ça ?

Ilias : Nous verrons lors du Conseil AGL.

Edouard : Même si quelqu'un-e est attaché-e à une liste et vient en commission électorale, nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas de discussions partisanses.

Célestine : Nous sommes aussi dans cette optique mais nous avons peur que quelqu'un-e vienne avec des volontés partisanses.

Geoffrey: Nous pourrions neutraliser toutes démarches non adéquates ensemble. Nous sommes là dans l'intérêt collectif.

Décision prise : Ni la délégation étudiante, ni la délégation du personnel n'est réduite.

6. Charte des élections

Florence : L'année passée, nous n'avions pas pris la peine de regarder la charte. Aujourd'hui, nous pensons que c'est important. Je vous laisse le temps de regarder.

[Temps de lecture]

Florence : Est-ce que cette charte vous convient ?

Ilias : Tout en sachant qu'il reste le règlement électoral.

Geoffrey : Ca donne de la chaire au règlement.

Célestine : Dans le point responsabilité, je sépare le point 1 après le ET : Assumer pleinement sa candidature, c'est-à-dire avec motivation, ponctualité, disponibilité et rigueur **et** être prêt-e à assurer les fonctions de conseiller-ère AGL, conseiller-ère facultaire ou conseiller-ère de site.

Florence : Ok, c'est un point en tant que tel.

Ilias : Nous avons réfléchi aussi à renforcer certaines dispositions du règlement électoral (ex : campagne neutre; descente d'auditoire; ...) Pour l'instant, on dit juste qu'il faut inciter les

Commission électorale des élections étudiantes 2019/2020

étudiant-es à la communication des élections, mais pas seulement partisans (neutres aussi). Après, je ne sais pas quand en parler.

Florence : Peut-être plus tard avec le règlement électoral ?

[Temps de pause; tout le monde acquiesce]

Florence : Oui. Parfait. On reviendra dessus et, dans l'état, on garde la charte en état.

Décision prise : Dans la charte électorale, au paragraphe "responsabilité", le sous-point n°1 est divisé en deux sous-points: assumer pleinement sa candidature, c'est-à-dire avec motivation, ponctualité, disponibilité et rigueur **et** être prêt-e à assurer les fonctions de conseiller-ère AGL, conseiller-ère facultaire ou conseiller-ère de site.

7. Information partagée quant aux suivis relatifs à la communication à propos des élections étudiantes

Florence : Les élections étudiantes ont déjà fait l'objet de pas mal de conversations, lors des réunions (notamment les réunions AUNE). Le vice-recteur fait déjà pas mal de choses (ex. : envoyer mail pour les élections et création d'une page facebook).

Nicolas : Le VRAE a-t-il pris contact avec vous (@la délégation étudiante)?

Ilias : J'ai pris contact avec lui. Il m'a fait part de sa disponibilité et de son enthousiasme (notamment via des vidéos). Je le revois le 20 janvier pour l'état des lieux et faire une mise en commun de ces éléments, en sachant qu'il serait prêt à faire une courte vidéo de par lui-même avec des membres du cabinets, etc. Par contre, à voir si on ne veut pas faire une vidéo commune avec lui.

Florence : Je ne suis que sa déléguée donc s'il veut le faire, il peut le faire.

Célestine : Nous pensions qu'il fallait faire deux vidéos : une vidéo pour inviter aux votes et une vidéo commune avec la commission.

Florence : Parfait. Bravo. Ce sont de belles avancées.

Ilias : Pour le deuxième volet, j'ai le plaisir de vous annoncer que l'AGL fera une vidéo sur ce qu'est l'AGL, et comment participer.

Célestine : L'idée est de la lancer au début du quadrimestre.

Ilias : On espère que ça pourra être fait. En plus, la délégation étudiante s'occupera des affiches et stickers de la campagne neutre. Il y aura aussi peut-être des coupons avec les QR code.

Geoffrey : Qu'y aura-t-il dans la vidéo ?

Commission électorale des élections étudiantes 2019/2020

Ilias : Ca ne dépend pas de moi vu que c'est l'AGL qui l'a fait. Le but est de présenter les missions de l'AGL.

Geoffrey : Y a-t-il déjà eu des vidéos ?

Célestine : Oui, sur le principe du Draw My Life.

Ilias : Ces vidéos datent déjà de 4-5 ans. C'est bien d'en faire d'autres. Cette vidéo se limitera à l'AGL, et les organes centraux.

Florence : Il faudrait que l'UBE soit incluse, étant donné qu'on organise aussi les élections facultaires.

Célestine : Dès que l'UBE sera construite, on peut faire ça (si elle existe).

Geoffrey : Est-ce qu'Hiligsman est d'accord de diffuser ces vidéos en auditoire? Je donne cours en BAC 1 donc je peux présenter deux courtes vidéos. Les étudiant-es de 1e année auraient déjà une vision complète. Ce serait bien de pouvoir avoir des relais dans chacune des facultés afin de diffuser ces vidéos.

Ilias : Chaque année, un mail est envoyé aux professeur-es et assistant-es pour qu'ils-elles participent aux élections étudiantes.

Florence : En tous cas, c'est très bien. On veille à mieux communiquer.

Ilias : Donc, comme chaque année, il y aura les affiches pour la campagne neutre et aussi des affiches pour que les étudiant-es s'inscrivent.

Célestine : Le comité accepte aussi d'aider pour le clash des affiches et des stickers.

Florence : Attention, au clash des affiches et des stickers au niveau des lieux.

Ilias : Quant à la charge de la communication vis-à-vis du comité. Limor et moi nous en occuperons.

Décisions prises :

- Les premiers contacts relatifs à la communication ont été pris entre les différentes instances. Les étudiant-es collaborent avec le VRAE afin de construire deux vidéos : une vidéo pour inviter aux votes et une autre commune avec la Commission électorale. Par ailleurs, L'AGL (et l'UBE si elle existe) montra une vidéo de présentation de ses missions pour le mois de février 2020.
- Limor et Ilias se chargent de la communication avec le comité.

Commission électorale des élections étudiantes 2019/2020

8. Finalisation des modifications à apporter au règlement électoral

Florence : Le règlement a été féminisé et les adresses ont été changées. Merci aux permanentes. C'est bien ça ?

Frédérique : Oui.

Florence : Je voulais insister sur le fait que ce règlement a été complètement restructuré par Geoffrey et Auriane Willems et relu par D. Renders pour que les plaintes ne se trainent dans les étapes.

Ilias : Le souhait serait d'inciter, voire obliger, les étudiant-es à participer à la communication neutre. Pour le comité, il s'agit d'une charge lourde. C'est limite impossible de toucher tout le monde.

Florence : Avez-vous déjà formulé quelque chose ?

Geoffrey : On se situe à l'article 43 par rapport aux bureaux de vote. Il y a une obligation de 2h sinon sanction.

Florence : Vous voulez plus que ça ?

Ilias : Oui.

Célestine : Ca consisterait à faire un maximum de communication neutre pendant les élections.

Florence : A l'article 35, on dit que la propagande est interdite.

Ilias : On veut se concentrer sur la communication neutre.

Edouard : Il faut nécessairement quantifier pour pouvoir vérifier.

Geoffrey : Y a-t-il eu des problèmes dans la tenue des bureaux ?

Florence : L'an passé, il y a eu de la médiation donc peu de plaintes formelles.

Ilias : L'an passé, c'était un contexte particulier parce que la campagne neutre avait été supprimée.

Geoffrey : La tenue des bureaux de votes fait l'objet d'une coordination ?

Limor : Oui, dans un tableau. C'est comme ça qu'on contrôle.

Geoffrey : On peut alors utiliser ce sorte de tableau pour plus que les bureaux de vote. Prudemment, on pourrait faire ça.

Commission électorale des élections étudiantes 2019/2020

Florence : On le mettrait alors dans le règlement?

Geoffrey : Oui, ça serait mieux que dans la charte car il s'agit de donner la même solution à la même problématique. C'est une tâche de la même nature que la tenue des bureaux de vote.

Ilias : On pourrait faire un 43bis.

Edouard : Ou on ne met juste dans le 43.

Geoffrey : Oui c'est mieux.

Célestine : On pourrait mettre 4h de clash et descente d'audit.

Florence : On pourrait mettre 2h bureau de vote ou 2h de clash ou 2h descente.

Célestine : Non, ça devrait être 2h de bureau de vote + 2h de clash ou 2h descente d'audit.

Edouard : Ils peuvent le faire en groupe.

Limor : 2h pour chacun, ce n'est vraiment pas trop.

Ilias : On peut dire que ça dure sur toute la campagne électorale, et pas juste pendant les 3 jours.

Geoffrey : Je pense que ça a du sens de le laisser pendant les 3 jours, et pas sur toute la campagne mais les étudiant-es peuvent anticiper.

Ilias : Y a-t-il un terme plus juridique que "clashage".

Geoffrey : Il faudrait être plus clair...

Florence : Peut-on mettre juste 2h de prestation au profit de la campagne neutre (ex. descente, etc.)

Geoffrey : Il vaut mieux ne pas mettre de etc. dans un règlement. Aussi, c'est à vous de dire ce dont vous avez besoin : descente d'auditoire ou clashage.

Célestine : Les deux.

Edouard : Il faudrait faire attention à ne pas surévaluer les besoins.

Florence : Vous êtes sûr-es qu'on a besoin de tout ça ?

Limor : Oui.

Ilias : Oui, ce n'est pas de trop.

Commission électorale des élections étudiantes 2019/2020

Nicolas : On ne risque pas de décourager les candidat-es ?

Ilias : Non. S'ils-elles ne sont pas prêt-es à faire ça, alors comment vont-ils-elles faire ensuite?

Florence : Donc tout le monde est ok pour 4h ?

Célestine : 2h en bureaux de vote + 2h de descente d'auditoire ou de clashage.

[Tout le monde acquiesce]

Florence : D'autres demandes ?

Ilias : Y a-t-il une date de début de campagne ou de recrutement ?

Célestine : Le début de campagne, on peut le fixer mais pas pour le recrutement. C'est trop compliqué.

Ilias : Je pense notamment aux permanent-es, pour qu'ils-elles sachent quand poster les formulaires d'inscription.

Geoffrey : A l'art. 9, il est mis la campagne débute le jour de diffusion des liste. En ce qui concerne le début du dépôt des candidatures, pourrait-on déposer des candidatures avant l'annonce du VRAE ? Intuitivement, on n'a pas fixé de date... donc...

Edouard : A mon sens, on ne peut pas commencer avant la validation du règlement électoral par le CASE.

Ilias : On peut se référer à l'article 28.

Florence : On pourrait dire le lundi qui suit le case qui valide le règlement ?

Limor : C'est tôt.

Geoffrey : C'est peu probable car ça prend du temps.

Florence: Est-ce que ça pose des problèmes ?

Edouard et Célestine : Oui oui.

Geoffrey : Sinon, dans l'article 5, on peut mettre la date du lundi qui suit le case qui valide le règlement.

Florence : Donc, combien de temps d'ouverture de candidature?

Limor : Un mois, ça me paraît bien.

Commission électorale des élections étudiantes 2019/2020

Ilias : Dans les faits, ce n'est pas possible car la clôture des candidatures se fait le lundi 16 mars.

Florence : Si vous voulez un mois, ça nous amène à mi-février.

Ilias : Au plus tôt, mi-février?

Florence : Voulez-vous que ça soit ouvert 1 mois ou 15 jours? Quel est l'intérêt d'avoir 1 mois ? Ca nous amène au 15 février.

Célestine : La dynamique existe déjà donc c'est bien de le formaliser.

Geoffrey: Le 28 février, on fixe le nombre de sièges de scrutin. Donc, 1 mois.

Edouard : C'est très juste.

Geoffrey : Aussi, ça rejoint l'idée de communication. L'an passé, les équipes étaient prises par le temps. Or, il faut mieux informer. Il ne faut pas mélanger le point communication et le moment où on va effectivement pouvoir déposer sa candidature.

Ilias : L'une des difficultés, ça ne laisse qu'une semaine pour déposer les listes.

Edouard : Cela dit, je vois dans le règlement qu'il n'y a pas de limite de membres de liste.

Florence : Si, normalement ce n'est pas plus du double de sièges disponibles.

Florence : En ce qui concerne le mois pour l'ouverture du scrutin : on peut le mettre dans l'article 4 ou 5. Peut-être, il y a-t-il une plus grande logique de le mettre au 5.

Célestine : Je ne comprends pas bien. On parle de quoi exactement?

Geoffrey : La possibilité d'inscription via le formulaire.

Célestine : Le fait de ne pas avoir de dynamique de liste avant, ça laisse 1 mois donc c'est un peu court.

Geoffrey : Elles peuvent faire tout ça.

Limor : Quand on dit dynamique de liste : ca n'a rien à voir avec ça.

Geoffrey : Ici, on ne parle ici que de l'étape très technique. Les listes peuvent exister en amont !

Célestine : Il faut le prévoir et le préciser.

Commission électorale des élections étudiantes 2019/2020

Florence : Je propose de mettre à l'article 5 : "Le dépôt des candidatures débute un mois avant l'ouverture du scrutin et se clôture..."

Geoffrey : Je propose au même article: "Les candidatures sont ouvertes 1 mois avant l'ouverture du scrutin".

Melvyn : On entend 4 semaines ou un mois ?

Florence : Un mois calendrier.

Ilias : Faudrait peut-être préciser.

Geoffrey : On peut faire un renvoi à l'article 28 pour le formulaire.

Florence : Ce n'est pas très clair de faire des renvois.

Ilias : Sinon, on peut le rajouter à l'article 6.

Geoffrey : Dans article 6, on peut mettre : "... au plus tard le 7e jour calendrier..."

Ilias : Il faut prévenir le VRAE pour qu'il ait le bon calendrier.

[Tout le monde acquiesce]

Florence : Encore un point ?

Ilias : Oui. Il y avait la question des dynamiques de liste en période post-électorale.

Florence et Geoffrey : Est-ce que ça relève vraiment de la comelec ?.

Melvyn : Je suis d'accord.

Limor : Je pense que c'est important ce que tu viens de dire Ilias mais on pourrait se demander qui est plus adéquat pour ça : l'AGL ou la commission électorale?

Florence : Est-ce ok pour tout le monde ?

Ilias : Est-ce qu'on est d'accord que l'AGL est neutre pendant les élections? L'AGL Woluwé a déjà affiché des affiches de listes pendant les élections. Les bureaux doivent être neutres.

Edouard : Je ne pense pas que ça doive être inscrit dans le règlement. On sait que ce n'est pas correct de faire ça. Le règlement est clair et si on avait eu une plainte on aurait pu se baser sur le règlement pour prendre des mesures en tant que comelec.

Florence : C'est plutôt via la charte. On pourrait peut-être être plus clair-es.

[Lecture de la charte]

Commission électorale des élections étudiantes 2019/2020

Florence : C'est limpide.

Ilias : La charte parle de personnes alors que c'est plus tôt les locaux qui ont posé problème.

Célestine: Est-ce qu'on ne peut pas juste ajouter une phrase : "Cela assure la neutralité de l'AGL dans ses propos et ses infrastructures" dans la charte ?

Florence : Oui, c'est bien.

Célestine : Ok, c'est bien. Comme ça, pas de réunion de listes dans les locaux de l'AGL.

Florence : Moyennant ceci, le règlement peut être proposé au CASE?

Limor : Il faut que le règlement soit approuvé en Conseil d'abord, qui peut demander des modifications.

Edouard : Ca peut poser problème car les modifications peuvent être négatives.

Florence : Quand est le Conseil ?

Limor : Début février mais je ne connais pas encore la date.

Edouard : Le Case est le 6.

Florence : Donc, on doit se voir le 5 février pour les traiter.

Edouard : Ca peut véritablement poser problème.

Florence : Vous êtes délégué-es ici. Vous devriez savoir ce qu'ils veulent.

Limor : Le problème, c'est le timing.

Florence : Si je peux me permettre, vous pouvez dire qu'il y a eu déjà tout un travail sur ce règlement en envoyant un mail et en précisant de quelle manière vous avez mené votre mandat.

Ilias : Pour éviter les problèmes de timing, il faudrait que le règlement soit acté en octobre. Impossible. On peut d'ores et déjà faire un appel aux conseiller·ères à nous transmettre leurs éventuelles remarques par mail.

Décisions prises :

- L'article 43 est modifié de la manière suivante : Sauf dérogation accordée par la commission électorale, chaque candidat·e prenant part au scrutin s'engage inconditionnellement par la remise de sa candidature à *participer durant au minimum deux heures à la campagne neutre des élections en placardant des affiches ou en effectuant des descentes d'auditoires. Sauf dérogation accordée par la commission*

Commission électorale des élections étudiantes 2019/2020

électorale, chaque candidat-e s'engage également à tenir un bureau de vote durant au minimum deux heures sur la durée d'ouverture des points de vote électronique.

- Les articles 5 et 6 du règlement électoral sont modifiés de la manière suivante :
*Art. 5 : *Le dépôt des candidatures débute un mois avant l'ouverture du scrutin et sa clôture a lieu le quatorzième jour calendrier précédant l'ouverture du scrutin, à 16 heures.*
*Art. 6 : Les noms de listes, ainsi que l'identité des porte-paroles de liste, sont communiqués à la commission électorale *au plus tôt un mois avant l'ouverture du scrutin et au plus tard le septième jour calendrier précédant la clôture du dépôt des candidatures. À sa demande, l'identité du ou de la porte-parole de liste peut être tenue secrète jusqu'à la clôture du dépôt des candidatures.*
- Le calendrier électoral est précisé : "l'ouverture du dépôt des candidatures est prévue au vendredi 28 février".
- Le point "intégrité" de la charte électorale est modifié de la manière qui suit : "Faire la distinction entre ses responsabilités AGL, s'il y en a, et la campagne électorale. *Cela assure la neutralité de l'AGL dans ses propos et ses infrastructures.*"
- Sous réserve des modifications ci-dessus, la charte, le calendrier et le règlement électoral est validé.

9. Contrat avec la société Bluekrypt

Edouard : Il s'agit d'un contrat pour 3 ans.

Florence : Ca coûte combien ?

Edouard : 1700 euros + 140 euros de jour de prestation.

Florence : L'AGL est ok ?

Fred : Nous avons reçu le courrier ce matin donc nous n'avons pas eu le temps d'y regarder.

Florence : Donc la commission électorale est ok, à voir avec l'agl.

[Tout le monde approuve]

Décision prise : La commission électorale approuve le contrat-cadre et renvoie à l'AGL la responsabilité de signer le contrat et payer la facture.

10. Préparation

Florence : Nous devons nous répartir certaines tâches:

- Préparation de la liste des électeur-rices;
Florence : @Edouard, tu t'en occupe ?
Edouard : Oui.

Commission électorale des élections étudiantes 2019/2020

- Préparation du nombre de sièges pour les différentes élections ;
Florence : Je m'en occupe et on calcule ensemble.
- Préparation des formulaires de candidature.
Florence : Les permanent-es s'en occupent et le transmettent aux étudiant-es.
Donatienne et Frédérique : Oui.

Décision prise : La préparation de la liste des électeurs·trices est organisée par Edouard, celle du nombre de sièges pour les différentes élections relève de la responsabilité de Florence et celle des formulaires de candidature relève de la charge de Frédérique et Donatienne.

11. Calendrier de la commission

[Discussion pour trouver des dates qui correspondent aux agendas de tout le monde]

Décision prise : Les prochaines dates de réunions sont :

- 5 février à 14h00 au Service d'aide;
- 25 février à 10h30 au Service d'aide;
- 10 mars à 10h30 au Service d'aide;
- 19 mars à 10h30 au Service d'aide;
- 27 mars à 10h30 au Service d'aide;
- 2 avril à 8h30 (lieu inconnu);
- 21 avril à 12h30 au Service d'aide.

12. Divers

Il n'y a pas de divers.

PV rédigé par Donatienne van den Abeele et Frédérique Marsin